



D-SÉCURITÉ FORMATION

Une marque de D-SÉCURITÉ GROUPE

En partenariat avec :

KOROS

ON VOUS ACCOMPAGNE

SENSIBILISER AUX ADDICTIONS DES PRODUITS PSYCHOACTIFS

Durée : 2h00 - Jusqu'à 10 personnes



Si vous souhaitez nous faire part d'un déficit sensoriel ou moteur, contactez-nous afin d'étudier les possibilités de compensations disponibles.

Tarif : Nous consulter



PROGRAMME :

OBJECTIFS :

- Reconnaître les différentes substances psychoactives.
- Identifier les risques et les conséquences de l'usage d'une substance.
- Réagir de façon appropriée à une situation à risque.
- Identifier la vigilance partagée : responsabilité collective et individuelle.
- Comprendre l'objectif des tests de dépistage en entreprise

PUBLIC :

La formation s'adresse **aux salariés de tout secteur**.

PRÉ-REQUIS :

Aucun pré-requis n'est nécessaire.

DURÉE :

Cette sensibilisation comprend 2 heures de face à face pédagogique.

EFFECTIF :

La formation s'adresse à un groupe de 10 personnes maximum.

Possibilité de faire 2 groupes sur la journée.

Formation intra uniquement (dans vos locaux).

DÉLAI D'ACCÈS :

À définir conjointement dans les 60 jours.

INTERVENANT :

Expert en prévention et gestion des addictions

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

APPRENTISSAGE : Échanges et partages d'expériences.

MOYENS PÉDAGOGIQUES :

Dans une salle mise à disposition :

- Échantillons drogues factices
- Ordinateur et vidéoprojecteur.

Références et documents d'appui :

- Légifrance,
- INRS Risques addictions,
- Usage des substances psychoactives : Prévention en milieu professionnel - TM87

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Document sanctionnant la sensibilisation : attestation de suivi.

Une enquête de satisfaction sera réalisée dans le cadre de notre démarche qualité.

Document strictement confidentiel et émanant de la société D-SÉCURITÉ GROUPE
SAS au capital de 19 959 euros - SIRET 500 342 167 000 60 RCS LYON - NAF : 4774Z



D-SÉCURITÉ GROUPE | 04 78 200 278 | contact@d-securite.com | www.d-securite.com | 3 rue Armand Peugeot 69740 Genas
Retrouvez toutes les infos sur www.d-securite-formation.com

SAFE LIFE



D-SÉCURITÉ FORMATION

Une marque de D-SÉCURITÉ GROUPE

En partenariat avec :

KOROS

ON VOUS ACCOMPAGNE

SENSIBILISER AUX ADDICTIONS DES PRODUITS PSYCHOACTIFS

Durée : 2h00 - Jusqu'à 10 personnes



Si vous souhaitez nous faire part d'un déficit sensoriel ou moteur, contactez-nous afin d'étudier les possibilités de compensations disponibles.

Tarif : Nous consulter



PROGRAMME :

CONTENU INDICATIF :

Définition et caractéristique d'une pratique addictive :

- Comprendre l'addiction : de la consommation conviviale à la perte de contrôle.
- Les représentations sociales : tabou, banalisation, stigmatisation, "bon-ne vivant-e", évolution des produits,...
- Addiction, excès, trouble, dépendance, abus... : quand commence la maladie.
- L'élargissement du concept d'addiction : des substances aux comportements.

Les différentes substances psychoactives

- La perception sociale des substances : de l'usage occasionnel à la banalisation.
- Les substances licites en entreprise : tabac, alcool, CBD et médicaments.
- Les substances illicites de l'entreprise : cannabis, cocaïne & médicaments hors prescription.
- Les différents usages et leurs conséquences : financier, santé, travail

Déterminer les enjeux et les risques

- Les fondamentaux juridiques et les obligations légales de l'employeur et du salarié.
- Appréhender la législation en vigueur et la politique de prévention de l'entreprise.
- Tests de dépistage : détecter et accompagner pour réduire les risques.
- Le devoir d'alerte : Dénoncer VS Alerter.
- Les ressources d'aides internes et externes à l'entreprise.

Bon à savoir – Prévention des addictions en milieu professionnel

L'employeur a l'obligation de prévenir les risques professionnels, y compris ceux liés à la consommation de produits psychoactifs (alcool, drogues, médicaments).

Cette prévention vise à protéger la santé et la sécurité des collaborateurs ainsi que le bon fonctionnement de l'entreprise.

Des actions de sensibilisation, des règles claires (règlement intérieur) et un dialogue bienveillant permettent de réduire les risques.

En cas de difficulté, les salariés doivent pouvoir bénéficier d'un accompagnement confidentiel, notamment via la médecine du travail, les ressources humaines ou des dispositifs d'aide spécialisés.

La prévention des addictions repose sur une responsabilité partagée, dans un cadre respectueux, non stigmatisant et orienté vers l'aide.

Document strictement confidentiel et émanant de la société D-SÉCURITÉ GROUPE
SAS au capital de 19 959 euros - SIRET 500 342 167 000 60 RCS LYON - NAF : 4774Z



D-SÉCURITÉ GROUPE | 04 78 200 278 | contact@d-securite.com | www.d-securite.com | 3 rue Armand Peugeot 69740 Genas
Retrouvez toutes les infos sur www.d-securite-formation.com

SAFE LIFE